

15 juin 2021 -10:04

L'INASTI soutient les indépendants à un niveau sans précédent pendant la crise du coronavirus

La pandémie de 2020 a eu un impact considérable sur l'ensemble des secteurs. Il n'est pas surprenant que l'INASTI en ait, lui aussi, subi les conséquences. Dans notre rapport annuel, nous revenons sur les principales tendances en la matière pour l'INASTI et pour les indépendants.

Le rapport annuel offre également un aperçu des principales réalisations 2020 en matière de législation et de jurisprudence portant sur le statut social.

Création d'un call center Corona pour soutenir les indépendants

Le 16 mars, peu après l'annonce du premier confinement, l'INASTI a activé la ligne Corona gratuite 0800 12 018 pour les indépendants qui étaient confrontés à des questions sur les mesures fédérales concernant leur statut social. Pour de nombreux indépendants, cette crise s'est traduite par une véritable catastrophe économique. Nous avons donc immédiatement été confrontés à de nombreux appels. Le 18 mars, nous avons enregistré le plus grand nombre d'appels en une journée, à savoir 5.634. Jusque fin 2020, nous avons ainsi répondu à pas moins de 43.385 personnes.

C'est grâce à l'énorme implication de chacun de nos collaborateurs que nous avons pu leur donner une réponse claire et rapide. En raison de la crise, les 82 contrôleurs de l'INASTI n'ont plus pu se rendre sur le terrain. Ils se sont donc portés volontaires pour rejoindre le call center, avec un seul objectif : aider un maximum d'indépendants. De nombreux volontaires d'autres services ont ainsi également rejoint le call center Corona.

Mesures de soutien Corona pour travailleurs indépendants : droit passerelle Corona, congé parental Corona et facilités de paiement

En mars, nous avons lancé le droit passerelle Corona, une extension du droit passerelle classique, créé pour soutenir les indépendants qui ont dû fermer en raison de la crise sanitaire. En juin, le droit passerelle de soutien à la reprise a été créé. Au fil du temps, ces mesures ont considérablement évolué. En 2020, elles ont représenté ensemble environ 3 milliards d'euros d'aide.

Le congé parental Corona une autre nouvelle mesure qui a vu le jour à la suite de la crise du Coronavirus. Les indépendants qui, de mai à septembre, ont souhaité reprendre leur activité tout en s'occupant de leurs enfants (âgés de moins de 12 ans) pouvaient prétendre au congé parental Corona. Cette mesure a représenté une dépense d'environ 33 millions d'euros.

Une série de facilités de paiement ont également été introduites en 2020 afin de soutenir les indépendants pendant la crise sanitaire :

- 484.452 demandes de report de paiement des cotisations sociales ont ainsi été approuvées (ce qui représente environ 416 millions d'euros).
- Par ailleurs, on a renoncé à environ 63 millions d'euros de majorations pour paiement tardif.
- En outre, une procédure simplifiée de demande de dispense des cotisations sociales a été mise en place en 2020. Au total, les trimestres pour lesquels une dispense a été accordée en 2020 représentent environ 172 millions d'euros.

Autres constatations intéressantes pour 2020

- Malgré la crise sanitaire, le nombre d'indépendants augmente à nouveau : de 1.145.015 à 1.182.747 (767.126 hommes et 415.621 femmes).
- Le nombre de starters diminue légèrement par rapport à 2019, mais reste élevé : 116.597 en 2020 par rapport à 126.485 en 2019.
- Nous constatons également une augmentation continue du nombre d'étudiants indépendants. En 2020, on dénombre 8.346 étudiants indépendants, soit une hausse de 15,87 % par rapport à 2019.

[Consulter le rapport annuel 2020](#)

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)
Quai de Willebroeck 35
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 546 42 11
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter
Attachée Service de Communication
+32 2 546 44 92
floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be

Shavawn Somers
+32 2 546 44 75
Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be